

# Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022

Les 119 fédérations agréées par le ministère chargé des sports ont délivré 15,4 millions de licences annuelles pour 2022<sup>1</sup>, soit une augmentation de 19,4 % sur un an. Ce fort rebond, porté notamment par les enfants de 1 à 13 ans, n'a pas permis de retrouver les niveaux d'avant la crise sanitaire (-5,9 % sur 3 ans). Des estimations provisoires pour 2023, sur un champ restreint, suggèrent une augmentation de 9 % du nombre de licences annuelles par rapport à 2022. La plupart des fédérations retrouveraient ou dépasseraient alors leur niveau d'avant la crise sanitaire, mais les fédérations généralistes et celles liées aux activités d'expression, de la forme, et de la force semblent plus durablement impactées.

## LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES

Constituées sous la forme d'association loi 1901, les fédérations sportives ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elles peuvent être agréées par le ministère chargé des sports sous réserve d'adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire, notamment en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques (moyens financiers ou humains). Certaines fédérations agréées peuvent être délégataires, c'est-à-dire chargées de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État, et avoir à ce titre un monopole, notamment pour organiser les compétitions. Pour une discipline donnée, la délégation est accordée à une seule fédération.

Chaque année depuis 1949, un recensement des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées. Il vise à capter les évolutions de la pratique sportive encadrée à travers les licences souscrites au sein des 119 fédérations agréées fin 2022. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou de plusieurs fédérations.

Au sens de ce recensement, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

## UN FORT REBOND DES LICENCES ANNUELLES EN 2022 QUI N'EFFACERAIT LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE QU'EN 2023

Au cours de la saison 2022, le nombre de licences annuelles s'élève à 15,4 millions, soit une augmentation de 19,4 % sur un an après une perte de 3,5 millions entre 2019 et 2021 (-21,2 %). Le nombre de licences annuelles délivrées demeure inférieur (-5,9 %) à celui de 2019, car les effets des restrictions sanitaires n'ont pas été totalement compensés. D'après des premières projections provisoires sur un champ restreint<sup>2</sup>, cette hausse se

poursuivrait et le nombre de licences annuelles pour la saison 2023 serait plus élevé de +2,5 % par rapport à 2019.

En 2022, le football reste le sport olympique délivrant le plus de licences (plus de 2,1 millions) devant le tennis (un peu plus d'un million) et l'équitation (un peu plus de 690 000). Le nombre de licences pour 100 habitants est de 22,6 (22,7 en métropole, 14,9 pour les départements et régions d'outre-mer). Jusqu'en 2019, le nombre de licences délivrées augmentait plus rapidement que la population française, signe d'un développement de la pratique sportive fédérale (graphique 1). Après les baisses historiques de 2020 et surtout 2021, la saison 2022 a permis de rattraper l'évolution de la population française depuis 2000, les licences annuelles ayant évolué de +11,7 % et la population (hors Mayotte) de 11,6 % depuis 2000 (graphique 1). L'estimation provisoire pour 2023 confirmerait ce rebond en ramenant les licences annuelles à un rythme de croissance plus rapide que la population (+22,0 % pour les licences annuelles entre 2000 et 2023, +11,9 % pour la population hors Mayotte sur la même période).

## UN REBOND PORTÉ PAR LES PLUS JEUNES MAIS UNE PRATIQUE FÉMININE QUI RESTE EN RETRAIT

Le nombre de licences annuelles féminines a rebondi de plus de 1 million en 2022, pour s'élever à 5,9 millions (+20,8 % sur 1 an), sans toutefois retrouver son niveau antérieur au Covid (-7,4 % sur 3 ans). Ainsi, en 2022, la part de licences féminines s'établit à 38,1 % et, malgré une progression de +0,4 pt sur 1 an, elle reste globalement en baisse par rapport à la saison 2018-2019 (-0,6 pt sur 3 ans). Le nombre de licences annuelles pour 100 habitantes s'élève à 16,7 en 2022, contre 29,0 pour leurs homologues masculins.

Le fort rebond du nombre de licences annuelles en 2022 est porté par un rattrapage chez les enfants (1-13 ans), tandis que c'est chez les adultes (21-55 ans) que les niveaux restent les plus éloignés de ceux d'avant la crise<sup>3</sup>.

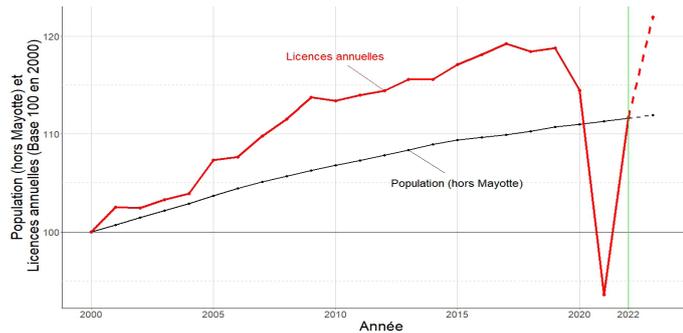
1. Le recensement 2022 correspond selon l'organisation des fédérations à l'année civile 2022, ou à la saison 2021-2022.

2. Calculées à partir des remontées intermédiaires en cours de saison (entre janvier et mars) pour 65 fédérations en rythme scolaire, ces projections publiées pour la première fois seront affinées en 2024 à l'issue du recensement sur l'ensemble des fédérations et sur l'ensemble de la saison 2022-2023 ou 2023.

3. Les licences annuelles des enfants (1-13 ans) ont augmenté de 22,5 % sur 1 an mais -5 % sur 3 ans, celles des jeunes (14-20 ans) ont augmenté de 19,7 % sur 1 an mais -5,1 % sur 3 ans, celles des adultes (21-55 ans) de 17,7 % sur 1 an mais -8,6 % sur 3 ans, celles des seniors (56-99 ans) ont augmenté de 14,8 % sur 1 an mais -3,9 % sur 3 ans.

## graphique 1

### Évolution du nombre de licences annuelles et de la population française hors Mayotte 2000-2023



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022. Estimation de la population française hors Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier selon l'INSEE.

Note : Estimation provisoire pour 2023 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 65 fédérations en rythme scolaire (86 % des licences annuelles 2022).

Lecture : Les licences annuelles ont augmenté de 11,7 % entre 2022 et 2000 (111,7 en base 100 pour 2000), alors que la population a augmenté de 11,6 % sur la même période (111,6 en base 100 pour 2000). Les licences annuelles augmenteraient de 22 % entre 2023 et 2000 (122,0 en base 100 pour 2000), alors que la population augmenterait de 11,9 % sur la même période (111,9 en base 100 pour 2000).

## DES DYNAMIQUES POST-COVID DIFFÉRENCIÉES SELON LES FÉDÉRATIONS<sup>4</sup>

Les fédérations de sports collectifs ont bénéficié d'une bonne dynamique en 2022 (tableau 1) sous l'impulsion des sports collectifs d'intérieur, avec le développement notable de la Fédération française (FF) de volley (+63 % sur 1 an et +27,3 % par rapport à 2019). L'activité des fédérations scolaires et universitaires, très en retrait récemment (-30 % entre 2019 et 2021), a fortement rebondi en 2022 sans toutefois retrouver les niveaux d'avant crise.

Les fédérations regroupant les sports d'opposition (arts martiaux, sports de combat, sports de raquette) ont connu des situations très hétérogènes. Les fédérations liées aux arts martiaux ainsi que les fédérations liées aux sports de combat, très impactées par les différentes règles et protocoles sanitaires liés au Covid (-36 % entre 2019 et 2021), n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019 malgré de très forts rebonds en 2022. En revanche, les fédérations liées aux sports de raquette ont retrouvé leur niveau d'avant la crise, grâce notamment à la bonne santé de la FF de tennis.

Les fédérations identifiées à des sports individuels (golf, natation, athlétisme) ainsi que celles correspondant à des sports de nature (équitation, voile, randonnée pédestre) ont globalement rattrapé dès 2022 leur niveau de 2019 grâce à certaines fédérations qui avaient limité la perte de leurs licenciés en 2021 et qui ont donc moins progressé en 2022 (FF de golf et d'équitation).

Les fédérations qualifiées de généralistes<sup>5</sup> et celles liées aux activités d'expression, de la forme et de la force (gymnastique, danse, haltérophilie) semblent durablement marquées par la période de crise sanitaire malgré un rebond en 2022. Les premières telles que la Fédération sportive et gymnastique du travail pourraient pâtir du développement du télétravail, car elles sont souvent liées à une pratique sportive sur le lieu de travail et ont perdu des licenciés à tous les âges adultes par rapport à 2019. Les secondes telles que la FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire pourraient avoir davantage subi le développement des pratiques sportives autonomes ou semi-autonomes (Müller, Lombardo 2023). Enfin,

4. La classification des fédérations en familles et sous-familles utilisée apparaît dans les données statistiques [en ligne](#) sur le site de l'INJEP.

5. Il s'agit de fédérations dites « affinitaires » qui organisent des pratiques multisports en regroupant des individus principalement sur une base affinitaire.

même si les deux fédérations para-sportives agréées (FF handisport et FF du sport adapté) ne fournissent qu'une image partielle de la pratique para-sportive encadrée, il convient de noter leur dynamisme.

En 2023, la plupart des fédérations bénéficieraient d'une forte augmentation en revenant à minima aux niveaux précédant la crise sanitaire. Malgré une légère progression entre 2022 et 2023, les fédérations dites « généralistes » resteraient malgré tout nettement en-dessous des niveaux de licences annuelles de 2019. Les fédérations scolaires et universitaires ainsi que celles liées à des arts martiaux ou à des sports de combat semblent bénéficier de fortes augmentations entre 2022 et 2023, ce qui les ramènerait ainsi aux niveaux de 2019 plus tardivement que les autres fédérations non généralistes, du fait des fortes contraintes sanitaires liées au Covid-19 (tableau 1).

## tableau 1

### Évolution du nombre de licences annuelles par famille de fédérations 2019-2023

Famille de fédérations*	Var. 22/19	Var. 23/19 (projections)
Para-sport (2)	+4,0 %	+16,3 %
Sports de nature (25)	+0,5 %	+5,2 %
Sports Individuels (24)	+0,4 %	+0,9 %
Sports collectifs (12)	-0,8 %	+6,5 %
Sports d'opposition (21)**	-5,5 %	+4,6 %
dont sports de raquettes (9)	-0,4 %	+6,3 %
dont sports de combat (5)	-11,5 %	+6,5 %
dont arts martiaux (6)	-12,5 %	+0,8 %
Sport scolaire et universitaire (5)	-10,1 %	+6,7 %
Activités d'expression, de la forme et de la force (7)	-20,6 %	-6,4 %
Généraliste (14)	-21,4 %	-16,2 %
<b>Total à champ constant (110)</b>	<b>-6,1 %***</b>	<b>+2,5 %</b>

\* La classification des fédérations par familles et sous-familles apparaît dans les données statistiques en ligne sur le site de l'INJEP.

\*\* La FF des échecs qui est identifiée comme fédération à sport d'opposition est considérée séparément des autres sous-familles.

\*\*\* Les licences annuelles ont diminué de 6,1 % à champ constant entre 2019 et 2022, mais de 5,9 % en considérant les fédérations n'ayant pas délivré de licences annuelles chaque année entre 2019 et 2022.

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2022.

Note : Chiffres calculés à champ constant sur les fédérations délivrant des licences annuelles chaque année entre 2019 et 2022 et excluant ainsi 5 fédérations délivrant des licences annuelles uniquement depuis 2022 (0,16 % des licences totales 2022), et 4 fédérations ne délivrant pas de licences annuelles. Estimation provisoire pour 2023 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 65 fédérations en rythme scolaire (86 % des licences annuelles 2022).

Lecture : Entre parenthèses, le nombre de fédérations par famille ou sous-famille. Relativement à leur niveau de 2019, les licences annuelles délivrées par les 12 fédérations de sports collectifs ont diminué de 0,8 % en 2022 mais augmenté de 6,5 % en 2023.

Clément Anne, chargé d'études statistiques, INJEP

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Données statistiques sur les licences sportives [en ligne](#).
- Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 2022, *Les fédérations sportives et leurs structures déconcentrées : examen de leur activité durant la crise sanitaire*, Rapport IGESR n° 2021-204 [en ligne](#).
- Müller J., Lombardo P., 2023, « Comment l'après-Covid stimule l'élan sportif des Français », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 65 [en ligne](#).